



Blonay, le 3 mai 2024

Préavis N° 07-2024 concernant les prestations du planificateur général dans le cadre des travaux de rénovation et extension des bâtiments scolaires de Bahyse II & III, pour un montant de CHF 1'700'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 avril 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,
vu le préavis N° 07-2024,
vu les rapports des commissions chargées de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté l'amendement de M. Philippe Volet à la majorité (54 oui, 4 voix contraires et 11 abstentions) :

- d'autoriser la Municipalité à mandater un BAMO et de lui accorder un montant de CHF 80'000.- au maximum pour cette prestation

a accepté l'amendement de la Municipalité à la majorité (64 oui, 2 voix contraires et 3 abstentions) :

- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'220'000.- TTC

a accepté à la majorité (62 oui, 3 voix contraires et 4 abstentions), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à mandater le planificateur général dans le cadre des travaux de rénovation et extension des bâtiments scolaires de Bahyse II et III ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'220'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à mandater un BAMO et de lui accorder un montant de CHF 80'000.- au maximum pour cette prestation
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 avril 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier

La secrétaire



Ariane Wunderli